

## À PROPOS DE SECTION 27

SECTION27 est un centre de droit d'intérêt public basé en Afrique du Sud qui cherche à influencer, développer et utiliser la loi pour protéger les droits humains, en particulier les droits à une éducation de base, à un accès aux services de santé et à l'alimentation.

## CONTACT

[www.section27.org.za](http://www.section27.org.za)

[info@section27.org.za](mailto:info@section27.org.za)

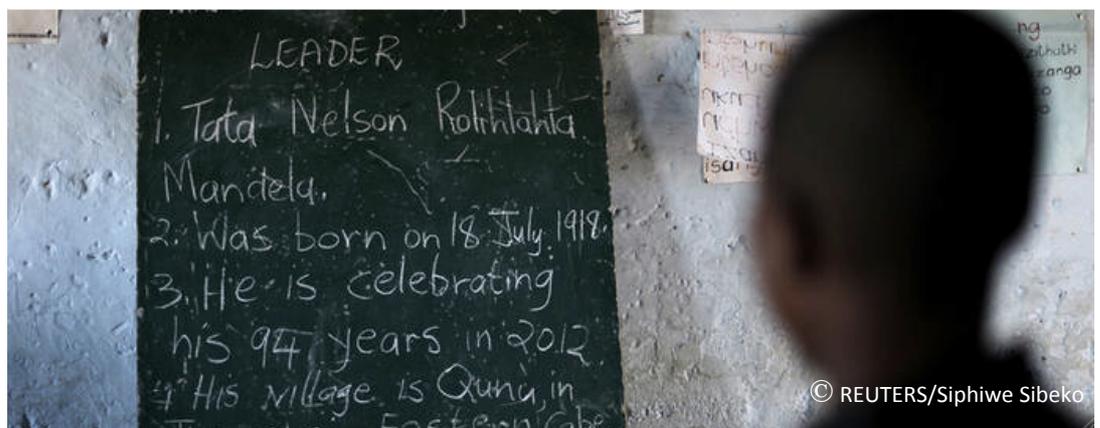
Tel: (+27) 11 356 4100

## EXEMPLE DE RÉUSSITE

Comment la société civile a utilisé une approche fondée sur les droits de l'Homme pour faire progresser le droit à l'éducation

# LA CRISE DES MANUELS SCOLAIRES DU LIMPOPO EN AFRIQUE DU SUD

Comment SECTION27 a utilisé des stratégies fondées sur les droits pour responsabiliser le gouvernement.



## Contexte

Le Limpopo est une province rurale dans le nord de l'Afrique du Sud. La région connaît des niveaux élevés de pauvreté et de chômage et compte certaines des écoles les moins performantes du pays, en raison, notamment d'une mauvaise gestion et d'une corruption flagrantes au sein du gouvernement provincial. L'éducation dans le Limpopo est en crise et de nombreuses écoles n'ont pas accès à des composantes essentielles du droit à l'éducation de base - comme des toilettes, de l'eau potable, des bureaux, du papier, de la craie et même des salles de classe- permettant d'assurer un environnement propice à l'apprentissage.

En 2012, un nouveau programme d'études a été introduit pour les élèves de 1ère, 2ème, 3ème et 10ème année (CP, CE1, CE2 et seconde). Cependant, au début de l'année scolaire, les manuels scolaires pour ce nouveau programme n'avaient pas encore été livrés aux écoles, contraignant les enseignants et les élèves à enseigner et étudier sans le matériel d'apprentissage nécessaire. Les élèves n'étaient pas en mesure de faire leurs devoirs et de se préparer aux leçons et aux examens, ou d'assimiler ce qu'ils avaient appris en classe.

En février 2012, SECTION27, un centre de droit d'intérêt public, a visité des écoles au Limpopo et a confirmé l'échec du gouvernement à assurer la distribution de manuels scolaires aux élèves du Limpopo. Pour garantir la distribution des manuels scolaires et pour tenir le gouvernement responsable, SECTION27 a utilisé des stratégies fondées sur les droits, en mettant l'accent sur les litiges conjointement avec l'action communautaire et le lobbying direct.

# La violation du droit à l'éducation

L'échec du gouvernement sud-africain à livrer des manuels aux écoles du Limpopo est une violation du droit à recevoir une éducation de qualité. Pour un enseignement et un apprentissage efficace, il est essentiel de pouvoir des matériels didactiques adéquats, y compris des manuels scolaires, qui constituent donc des éléments du droit à une éducation de qualité. De plus, dans la mesure où la plupart des élèves des autres provinces sud-africaines ont reçu leurs manuels scolaires à temps, l'absence de distribution de ces derniers aux élèves du Limpopo est également une violation du droit à l'égalité.

## Le droit applicable

### Le droit international

L'Afrique du Sud a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995 et la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement en 2000 qui toutes deux garantissent le droit à une éducation de qualité:

- L'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant définit les objectifs de l'éducation. Dans son Observation générale No 1, le Comité des droits de l'enfant déclare que « chaque enfant a le droit de recevoir une éducation de bonne qualité, ce qui nécessite une concentration de l'attention sur la qualité (...) de l'enseignement et des processus et matériaux...» De plus, conformément à l'article 28, les États ont l'obligation d'assurer le droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances.
- Conformément à l'article 4 de la Convention de l'UNESCO sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'éducation, les États ont l'obligation d'« assurer dans tous les établissements publics de même degré un enseignement de même niveau et des conditions équivalentes en ce qui concerne la qualité de l'enseignement dispensé ».



### Le droit national

L'article 29 de la Constitution sud-africaine prévoit que « toute personne a droit à une éducation de base ». En vertu de cet article, l'État a l'obligation immédiate de faire tout son possible pour réaliser pleinement le droit à l'éducation de base pour les élèves en Afrique du Sud.

En outre, la Loi sur les écoles d'Afrique du Sud et divers documents et déclarations régulateurs, adoptés conformément à la Constitution garantissent que chaque élève ait son propre manuel pour chaque matière.

Enfin, l'article 195 de la Constitution sud-africaine, qui énonce les valeurs et les principes fondamentaux de l'administration publique, requiert une réponse aux besoins des personnes ainsi qu'un gouvernement qui agit selon les principes d'ouverture, de transparence et de responsabilité.

**C'est sur la base de ce cadre juridique que SECTION27 a tenu le gouvernement sud-africain responsable et a obtenu l'approvisionnement et la distribution des manuels scolaires.**

## Actions menées

L'objectif général de SECTION27 était d'assurer l'approvisionnement et la livraison des manuels scolaires. Pour atteindre cet objectif, SECTION27 a utilisé l'action en justice comme outil principal. Cela a été soutenu par le travail des médias, le plaidoyer auprès du gouvernement, la collecte de preuves et le suivi du respect par le gouvernement de ses obligations, ainsi que l'implication des parents, des organes directeurs de l'école et des organisations communautaires locales.

Initialement, SECTION27 a pris connaissance du manque de manuels scolaires par le biais de rapports médiatiques. En février 2012, suite au non-respect de plusieurs engagements publics promettant d'assurer une livraison immédiate des manuels scolaires, SECTION 27 a porté plainte auprès du ministère de l'Éducation en demandant de clarifier la situation et d'indiquer la date à laquelle les manuels scolaires seraient livrés. Les membres de l'organisation ont été invités à une réunion et un accord a été conclu pour la livraison de manuels scolaires pour avril.

Cependant, ce délai n'a pas été respecté. N'ayant obtenu aucune réaction de la part du ministère de l'Éducation malgré plusieurs demandes de suivi, SECTION27 a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. En mai 2012, le juge a confirmé qu'il y avait une violation du droit à l'éducation de base et a ordonné la livraison des manuels scolaires pour mi-juin au plus tard.

Suite à cette décision, SECTION27 a surveillé le respect par le gouvernement de la décision du tribunal, en visitant les écoles du Limpopo pour vérifier si la livraison des manuels a bien eu lieu. Ils ont également encouragé les parents, les élèves et les enseignants à signaler les manuels manquants.

Une fois la mi-juin arrivée, aucun manuel n'avait été livré et, après avoir menacé de nouveaux litiges, SECTION27 a passé un accord avec le Ministère de l'éducation pour que les manuels soient livrés à la fin du mois de juin au plus tard. Au début du mois de juillet, le gouvernement a affirmé que 98% des manuels scolaires avaient été livrés dans les écoles, mais les écoles que SECTION27 représentait ont continué de signaler qu'elles n'avaient pas reçu leurs manuels scolaires. SECTION27 et le ministère de l'Éducation ont accepté de nommer une équipe pour effectuer une vérification indépendante de la livraison des manuels scolaires. Cette enquête a révélé que 22% des élèves de Limpopo n'avaient toujours pas reçu leurs manuels avant la fin du mois de juin. Cependant, même après la publication de ces résultats, le Ministère de l'Éducation n'a pas complété la livraison des manuels conformément à l'ordonnance du tribunal.

Par conséquent, en septembre 2012, SECTION27 a décidé de retourner au tribunal pour obtenir la livraison complète des manuels scolaires pour 2012 et pour l'année académique 2013 à venir. Le juge a confirmé le non respect de l'ordre de justice par le gouvernement et a exigé la

livraison complète des manuels scolaires avant la mi-octobre pour l'année scolaire 2012 et avant mi-décembre 2012 pour l'année scolaire 2013.

Le Ministère de l'Éducation a déclaré que tous les manuels scolaires pour 2012 et 2013 avaient été livrés. Cependant, les écoles ont continué à indiquer une pénurie de leurs manuels pour 2012.

Étant donné que la fin de l'année scolaire approchait, SECTION27 n'est pas retournée devant les tribunaux pour imposer la livraison des manuels pour les quelques semaines restantes de 2012. SECTION27 s'est donc concentré sur le suivi de la livraison des manuels pour l'année scolaire 2013. En collaboration avec des organisations partenaires, SECTION27 a suivi la livraison des manuels scolaires dans toutes les écoles de l'Afrique du Sud dès le début de l'année scolaire 2013.

Tout au long de cette campagne, SECTION27 s'est mobilisé et a mené des actions de sensibilisation à la crise des manuels scolaires du Limpopo, organisant des manifestations devant le tribunal et des ateliers sur le droit à l'éducation, publiant des communiqués de presse, organisant des conférences de presse, rédigeant des articles d'opinion et fournissant des mises à jour sur l'affaire par le biais des réseaux sociaux. Les médias ont joué un rôle important dans la sensibilisation du public en signalant les derniers développements de l'affaire et en exposant la corruption politique qui a engendré cette crise des manuels scolaires.

# Résultats et leçons apprises



Cependant, cette affaire a également montré que l'action en justice est plus efficace lorsqu'elle est combinée à la mobilisation de la communauté. En effet, les décisions juridiques en elles-mêmes n'entraînent pas toujours de changements systémiques, en particulier dans les pays qui sont confrontés à un non-respect de ces décisions par les ministères. En fin de compte, une ordonnance judiciaire soutenue par la mobilisation de la collectivité et la pression publique sera plus efficace pour responsabiliser les gouvernements.

À la fin de l'année 2012, suite aux actions de SECTION27, presque tous les élèves du Limpopo avaient reçu leurs manuels scolaires. La situation a continué à s'améliorer en ce qui concerne la livraison des manuels pour 2013 et 2014, car les systèmes ont été améliorés afin d'assurer une livraison efficace des manuels scolaires. SECTION27 continuera à surveiller les processus d'approvisionnement et de livraison et d'impliquer le Ministère de l'Éducation jusqu'à ce que toutes les écoles aient reçu tous leurs manuels scolaires.

Cette affaire a stimulé et encouragé une plus grande participation de la communauté pour faire face à la crise de l'éducation du Limpopo. En réponse à la crise des manuels scolaires, Basic Education for All (BEFA), une organisation communautaire, composée d'enseignants, de directeurs et de parents, a été créée au Limpopo. Reconnaissant la nécessité d'une mobilisation autour de la crise de l'éducation, BEFA lancera des actions de sensibilisation aux problèmes de l'éducation et s'efforcera de trouver des solutions.

En outre, la société est de plus en plus convaincue que la loi est un instrument important permettant le changement, et les membres de la communauté semblent avoir de nouveau confiance dans le processus juridique. Les mouvements sociaux luttant pour l'égalité d'accès à une éducation de base de qualité ont été renforcés, ce qui a entraîné une pression publique sur les ministères pour qu'ils respectent leurs obligations.

D'une manière plus générale, l'affaire des manuels scolaires a permis de susciter une plus grande attention et un débat public autour de la réactivité et de la responsabilité des représentants. Les syndicats se sont fait entendre davantage en ce qui concerne les conditions de travail des enseignants et ont exercé davantage de pression sur le gouvernement pour les améliorer. En outre, à la suite de l'affaire des manuels scolaires du Limpopo, la Commission sud-africaine des droits humains a entrepris une enquête sur la question des problèmes plus généraux liés à l'approvisionnement et la livraison des manuels scolaires afin de formuler des recommandations pour améliorer ces systèmes.

Cette enquête a inclus des commentaires du gouvernement et des acteurs de la société civile, dont SECTION 27.

Le président a également nommé une équipe chargée d'enquêter sur les circonstances de la crise des manuels scolaires et sur les personnes qui devraient être tenues responsables de cette crise. L'équipe chargée de cette tâche a recommandé que d'autres enquêtes, en vue d'une procédure disciplinaire, soient menées contre un certain nombre de hauts-fonctionnaires des ministères nationaux et provinciaux de l'éducation.

# Etapes suivantes

- Le processus d'approvisionnement et de livraison des manuels scolaires doit garantir que chaque année, chaque élève ait accès au matériel d'apprentissage approprié. Par conséquent, SECTION27 continuera de surveiller la livraison de manuels scolaires dans tout le Limpopo et dans d'autres provinces.
- À la suite du travail sur l'affaire relative aux manuels, SECTION27 a reçu des instructions d'agir pour les écoles afin d'aborder des problèmes tels que la mauvaise infrastructure, l'hygiène, le mobilier et le financement des dépenses opérationnelles quotidiennes. Ils travailleront avec le gouvernement pour apporter les changements systémiques nécessaires à la réalisation du droit à l'éducation.

## Information additionnelle

[The 2012 Limpopo Textbook Crisis: A study in rights-based advocacy, the raising of rights consciousness and governance \(Feranaaz Veriava\), September 2013](#)

[Decision of the High Court, Section27 and others v. the Minister of Education, 17 May 2012](#)

[Decision of the High Court, 4 October 2012](#)

[BBC radio documentary on the trail of South Africa's missing textbooks](#)

Contactez-nous  
si vous  
souhaitez  
partager une  
histoire de  
réussite avec  
nous

[www.right-to-education.org](http://www.right-to-education.org)

[info@right-to-education.org](mailto:info@right-to-education.org)

+44 (0)20 3122 0517